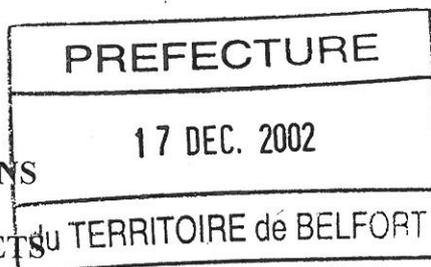


SYNDICAT  
D'ETUDES ET DE REALISATIONS  
POUR LE TRAITEMENT  
INTERCOMMUNAL DES DECHETS  
(S.E.R.T.R.I.D.)



Réunion du Comité Syndical

Du mercredi 11 décembre 2002

1.24

-----

**Quai de transfert**  
**Entreprise SIMEC**  
**Avenant n° 01.01.401.7.3. au lot n° 7**

**RAPPORT**  
Présenté par M. Daniel FEURTEY  
Vice Président chargé des travaux

Les travaux d'aménagement du site d'Etueffont nécessitent des travaux supplémentaires au marché n° 7, concernant le lot électricité.

Il s'agit des prestations suivantes :

- changement du câble d'alimentation haute tension entre le réseau EDF et le poste transformateur du site,
- raccordement provisoire du poste haute tension,
- dispositions prévues pour le fonctionnement provisoire ou pour la durée du chantier de certains équipements (pont bascule, éclairage extérieur, antenne SAMU).

L'entreprise SIMEC titulaire du lot concerné a présenté les devis, pour des montants respectifs de :

14.825,56 € H.T.

2.979,30 € H.T.

19.373,40 € H.T.

soit un total de : 37.178,26 € H.T.

Pour permettre le bon déroulement de l'opération il est nécessaire de passer un avenant au marché de cette entreprise, dont le montant serait porté de la somme de 343.784,60 € H.T. à la somme de 380.962,86 € H.T. (soit +10,81 %).

La commission d'appel d'offres du 11 décembre 2002 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.



Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- RETENIR les propositions présentées,
- D'AUTORISER M. le Président à signer l'avenant à intervenir.

\* \* \* \* \*

Après avoir entendu les explications de M. le Vice-Président chargé des travaux le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **RETIENT** la proposition présentée,
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'avenant à intervenir.

\* \* \* \* \*

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 18 décembre 2002, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT